



INITIATIVE SANKOFA D'AFRIQUE DE L'OUEST

TERMES DE REFERENCE

Fonction : Membre de l'Organe de Gouvernance

Date de début : Août 2023

1. A PROPOS DE L'ISDAO

L'ISDAO, ou Initiative Sankofa d'Afrique de l'Ouest, est un fonds dirigé par des activistes et dédié à la construction d'un mouvement ouest-africain en faveur de la diversité sexuelle et des droits sexuels, grâce à une approche flexible de l'octroi de subventions et au renforcement d'une culture philanthropique engagée dans la promotion des droits humains et de la justice sociale. Nos principes de travail - les principes et les valeurs qui régissent le travail de l'ISDAO sont l'activisme, le féminisme, la transparence, la redevabilité, l'autonomisation, l'inclusion, la diversité et l'intersectionnalité, l'autodétermination, la flexibilité, l'équité et la durabilité.

2. CONTEXTE DE LA MISSION

Conformément aux décisions prises lors des rencontres du GGI en 2021 et 2022, l'ISDAO a entamé un processus de recrutement et de sélection pour désigner les membres de son organe de gouvernance. À cette fin, nous invitons les activistes LGBTQI d'Afrique de l'Ouest qui souhaitent ardemment de servir le mouvement des droits humains en cette qualité et qui répondent aux critères énoncés dans les présents termes de référence, à poser leur candidature.

3. STRUCTURE DU L'ORGANE DE GOUVERNANCE

La structure de l'Organe de gouvernance contribue à la mise en œuvre des valeurs de l'ISDAO en matière de pouvoir, de collaboration et est horizontale, avec des rôles spécifiques qui requièrent des capacités et un accès spécifique, tout en tenant compte de la responsabilité partagée. Le schéma ci-dessous illustre la structure de l'organe de gouvernance :



Remarques : Les fonctions sont cumulables à condition que les candidat-es soient aptes à assumer 2 fonctions

4. MANDAT DES MEMBRES DE L'ORGANE DE GOUVERNANCE

L'objectif de l'organe de gouvernance de l'ISDAO est principalement d'assurer la cohérence et l'harmonie des opérations de l'ISDAO relativement à la vision et à l'objectif globaux de l'ISDAO.

Le mandat de l'organe de gouvernance de l'ISDAO est essentiellement le suivant : Assumer la responsabilité de la gouvernance de l'ISDAO tout en aidant la direction à mettre en œuvre la vision stratégique de l'ISDAO en vue de garantir l'utilisation la plus efficace et la plus rentable des ressources, des liens étroits avec les parties prenantes, la viabilité et la pérennité de l'ISDAO.

L'organe de gouvernance remplit son mandat en s'acquittant des responsabilités partagées suivantes :

4.1. Promouvoir les valeurs et les principes de l'organisation en s'en faisant le défenseur et l'ambassadeur.

- 4.1.1. Préserver la bonne réputation et défendre les valeurs institutionnelles.
- 4.1.2. Assurer l'alignement continu de l'ISDAO sur sa politique et son code éthique et en garantir la cohérence des actions avec les valeurs, principes et politiques.

4.2. Représentation du et lien vers le mouvement

- 4.2.1. Représenter les intérêts et les perspectives du grand mouvement LGBTQI en Afrique de l'Ouest.
- 4.2.2. Contribuer à la collecte et à la production de connaissances sur les besoins de la communauté, les besoins liés aux contextes et les réalités qui affectent le mouvement.

4.3. Contributions et appui stratégiques

- 4.3.1. Fournir une supervision et une orientation stratégiques.
- 4.3.2. Appuyer l'organe exécutif, mais ne pas prendre de décisions opérationnelles ni intervenir au niveau exécutif.
- 4.3.3. Assister aux réunions et aux missions périodiques d'appui à l'équipe dirigeante de l'ISDAO.
- 4.3.4. Valider la stratégie globale et le cadre de performance et procéder à l'examen annuel des résultats concrets et de la performance financière de l'ISDAO.

4.4. Mobilisation des ressources et plaidoyer

- 4.4.1. Mener un plaidoyer en faveur de l'ISDAO, en faire la promotion et lever des fonds pour que l'organisation puisse réaliser sa mission ;
- 4.4.2. Représenter l'ISDAO dans les espaces publics et stratégiquement clés.
- 4.4.3. Aider l'organisation à se doter en ressources et en capacités et mettre à profit son réseau pour attirer de nouveaux bailleurs de fonds, tisser des liens et saisir de nouvelles opportunités.
- 4.4.4. Conseiller la Direction exécutive en matière de viabilité financière, de stratégies et d'options de mobilisation des ressources.

4.5. Gestion de la gouvernance

- 4.5.1. Évaluer et traiter tout problème ou toute incohérence portant sur les politiques et les procédures ayant le potentiel de compromettre la capacité de l'ISDAO à remplir son mandat.
- 4.5.2. Veiller à l'implémentation et au suivi de systèmes efficaces de bonne gouvernance et de redevabilité, notamment grâce à la gestion des risques et aux contrôles financiers et opérationnels.



INITIATIVE SANKOFA D'AFRIQUE DE L'OUEST

- 4.5.3. Examiner les recommandations et fournir du conseil à l'organe exécutif en matière de sélection, de désignation et de contractualisation de services d'audit externe ainsi que sur la fourniture de services autres que ceux d'audit par les auditeurs externes et sur toute question relative à la démission ou au licenciement des auditeurs externes.
- 4.5.4. Engager des discussions avec les auditeurs externes sur la nature et l'étendue de l'audit, si nécessaire.
- 4.5.5. Superviser la mise en œuvre des recommandations des auditeur-ices qui ont été approuvées.
- 4.5.6. En partenariat avec l'organe exécutif, examiner, répondre et enquêter, le cas échéant, sur les préoccupations, les plaintes et/ou alertes relatives à la préservation, à la dénonciation, etc.
- 4.5.7. Assurer une gestion alignée, éthique et représentative des ressources de l'ISDAO.
- 4.5.8. Sélectionner, nommer, évaluer et licencier, le cas échéant, la personne chargée de la direction exécutive, de manière transparente.
- 4.5.9. Lorsqu'ils y sont invités, les membres de l'organe de gouvernance doivent s'engager auprès des parties prenantes, y compris les partenaires, les donateur•rices et les responsables de la mise en œuvre, afin de veiller à ce que l'organe de gouvernance puisse répondre aux interrogations et aux préoccupations d'un ensemble divers et varié de parties prenantes.

4.6. Partenariats stratégiques

- 4.6.1. Contribuer au développement et à l'influence des partenariats stratégiques, afin de promouvoir la défense des intérêts ainsi que le rayonnement de l'ISDAO.
- 4.6.2. Développer les réseaux et les contacts de l'ISDAO en nouant et en entretenant des relations de haut niveau, en coordination et en collaboration avec la direction de l'ISDAO.

4.7. Appui et évaluation des performances organisationnelles

- 4.7.1. Définir les normes, les attentes et les résultats de l'organisation selon les aspirations de l'organisation.
- 4.7.2. Créer un espace qui permette à l'organe exécutif de mener à bien sa mission (apporter un appui quand cela est demandé et limiter les obstacles à la performance et les goulots d'étranglement).
- 4.7.3. Servir d'oreille critique à la direction exécutive et lui apporter des orientations sur les grandes questions stratégiques.
- 4.7.4. Encadrer et appuyer le personnel de l'ISDAO à la demande.
- 4.7.5. Participer à l'évaluation annuelle des performances de la direction exécutive.
- 4.7.6. Procéder à une évaluation rigoureuse des réalisations et de l'impact de l'organisation dans sa globalité (culture, comportements, réputation, axes programmatiques...etc.).

4.8. Résolution des conflits

- 4.8.1. Résolution des conflits et des litiges dans les cas où ceux-ci impliquent et concernent la Directrice exécutive.

5. PROFIL RECHERCHE

5.1. EXPÉRIENCE

L'ISDAO souhaite avoir un organe de gouvernance auquel les membres apporteront collectivement leurs expériences individuelles en matière de :

- 5.1.1. Meilleures pratiques de fonctionnement de l'Organe et pratiques de bonne gouvernance ;



INITIATIVE SANKOFA D'AFRIQUE DE L'OUEST

- 5.1.2. Participation, leadership à un poste de gouvernance ou de gestion dans une organisation de la société civile et/ou philanthropique ;
- 5.1.3. Expérience dans des organes décisionnels composés de diverses parties prenantes. Une expérience dans les processus décisionnels participatifs est fortement souhaitée ;
- 5.1.4. Compétences avérées en matière d'organisation et d'animation de discussions, de recherche de consensus et de médiation de conflits entre diverses parties prenantes ;
- 5.1.5. Actions de sensibilisation de haut niveau auprès des principales parties prenantes, y compris les gouvernements donateurs et les gouvernements chargés de la mise en œuvre, les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires ;
- 5.1.6. Planification stratégique, mise en œuvre de plans stratégiques et résolution de problèmes ;
- 5.1.7. Collecte de fonds et suivi des relations avec les bailleurs de fonds ;
- 5.1.8. Formulation de stratégies à long terme fondées sur des données probantes et les meilleures pratiques ;
- 5.1.9. Évaluation des risques et élaboration de stratégies d'atténuation ;
- 5.1.10. Capacité à analyser et à évaluer les finances, la stratégie et/ou les opérations et leurs implications stratégiques ;
- 5.1.11. Expertise dans certains ou tous les domaines suivants : leadership féministe, plaidoyer, promotion des droits de l'homme et de la justice en matière de genre, santé et droits sexuels et reproductifs (SDSR), philanthropie, responsabilité organisationnelle, protection, gestion d'ONG internationales, finances internationales et développement, diplomatie, négociations et collecte de fonds.
- 5.1.12. Expérience et connaissance avérées du mouvement LGBTQI en Afrique de l'Ouest et de ce que signifie diriger un fonds régional.

5.2. COMPÉTENCES

Les procédures opérationnelles décrivent les compétences essentielles dont le Comité doit faire preuve collectivement et qui sont précisées ci-après :

5.2.1. Alignement idéologique

- 5.2.1.1. Capacité à s'impliquer personnellement dans la mission de l'ISDAO et à adhérer à ses valeurs fondamentales, notamment celles relatives au féminisme, à l'inclusion et à l'équité.
- 5.2.1.2. S'engager en faveur d'un changement des dynamiques du pouvoir et faire preuve de vision.
- 5.2.1.3. Désirer apprendre

5.2.2. Leadership multiplicateur

- 5.2.2.1. Faire preuve d'attention, de compassion, de respect et d'un engagement visant à faire évoluer les rapports de force.
- 5.2.2.2. Capacité à animer des discussions et des débats constructifs sur des questions clés et à travailler avec d'autres membres de l'Organe de gouvernance en vue de parvenir à des consensus quant aux solutions à adopter.
- 5.2.2.3. Capacité à tirer parti des compétences et des connaissances de tous les membres du Comité afin d'optimiser les performances du Comité et d'en accroître l'impact.

5.2.3. Orientation stratégique

- 5.2.3.1. Compétences avérées en matière de stratégie, d'analyse et de recherche de solutions.
- 5.2.3.2. Capacité à orienter le développement de l'organisation et à l'aligner sur ses objectifs stratégiques à long terme.



INITIATIVE SANKOFA D'AFRIQUE DE L'OUEST

5.2.3.3. Capacité à guider les changements nécessaires à la culture de l'ISDAO pour appuyer sa vision stratégique à long terme.

5.2.3.4. Capacité à évaluer les diverses opportunités et défis auxquels sont confrontées les organisations philanthropiques internationales dont la mission est complexe.

5.2.4. Collaboration, mise en relation et mobilisation

5.2.4.1. Capacité à nouer et à entretenir des partenariats avec les principales parties prenantes, conformément à l'approche de l'ISDAO en matière de partenariats stratégiques.

5.2.4.2. Aptitude à construire des relations fructueuses et constructives avec l'Organe de gouvernance, les responsables et les membres des comités, la direction exécutive et les cadres supérieurs de la direction exécutive de l'ISDAO (l'équipe dirigeante), ainsi qu'avec les principales parties prenantes externes et les homologues.

5.2.5. Communication

5.2.5.1. Excellentes aptitudes à la communication écrite et orale en anglais ou en français (d'autres langues seraient un atout).

5.2.5.2. Capacité à accepter de se laisser remettre en question et de réexaminer ses convictions à la lumière de nouvelles informations ou de théories alternatives.

5.2.6. Compétences Interculturelles

5.2.6.1. Forte perspective internationale ; capacité à comprendre les différents contextes régionaux, nationaux, sociaux et culturels.

5.2.6.2. Être en mesure de travailler en français et/ou en anglais. *L'ISDAO étant une organisation bilingue soucieuse de la justice et de l'inclusion linguistiques, la capacité à travailler couramment dans les deux langues est un atout, mais n'est pas une exigence.*

5.2.6.3. Compréhension approfondie de la philanthropie, de la mobilisation féministe, du développement international et de la situation relative aux droits sexuels, et capacité à travailler efficacement dans un large éventail de pays donateurs et de pays bénéficiaires.

5.2.6.4. Compréhension approfondie des préoccupations et du contexte des droits humains des communautés victimes de stigmatisation, de discrimination, de violence et de criminalisation en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leurs caractéristiques sexuelles, de leur statut sérologique, de leur profession et de leur consommation de drogues.

5.2.6.5. Faire preuve d'ouverture, de respect et de tolérance à l'égard des différences entre les individus.

5.2.6.6. Respecter les droits humains.

5.2.7. Intégrité et Indépendance

5.2.7.1. Capacité à formuler un point de vue équilibré et neutre, indépendamment des positions de l'organisation.

5.2.7.2. Capacité à exprimer clairement et à défendre ses opinions tout en restant objectif.

5.2.7.3. S'engager de manière authentique, constructive, ouverte et respectueuse.

6. DURÉE DU MANDAT & ENGAGEMENT DE TEMPS

6.1. Mandat

Il est demandé aux membres de l'Organe de gouvernance de l'ISDAO d'exercer un mandat de **trois ans**, renouvelable en fonction des contributions de ces membres et des besoins de l'organisation.

6.2. Engagement en termes de temps

6.2.1. Réunions

6.2.1.1. L'organe gouvernance se réunit généralement **quatre fois par an, dont une fois en présentiel**. Si des réunions supplémentaires se révélaient nécessaires, les membres de l'organe de gouvernance pourraient être invités à y participer.

6.2.2. Services de conseil

6.2.2.1. Il est entendu que les membres de l'organe de gouvernance participent à la vie d'autres organisations et à d'autres sphères de vie. Par conséquent, pour que le temps de traitement et de réponse soit suffisant, le personnel de l'ISDAO communiquera les demandes de conseil au moins 10 jours avant la date à laquelle les réponses sont attendues.

6.2.2.2. Les membres de l'organe gouvernance sont invités à examiner attentivement tous les documents qui leur sont envoyés et à répondre aux demandes de conseil dans les trois jours suivant leur réception et/ou à renvoyer la personne concernée vers des sources d'information potentielles.

6.2.3. Prise de décision

6.2.3.1. Le quorum est considéré comme atteint avec la présence ou la participation de 75 % des membres de l'Organe de gouvernance.

6.2.3.2. Afin d'assurer une représentation maximale, chaque membre du conseil est tenu d'assister à toutes les réunions de prise de décision et de répondre aux consultations (verbales ou écrites) dans les délais impartis.

6.2.3.3. Si un membre de l'Organe de gouvernance n'est pas en mesure de participer à une prise de décision, il est prié de déléguer son droit de vote à un membre de l'Organe de gouvernance qui peut le représenter et qui représentera les intérêts du portefeuille de gouvernance du membre en question ainsi que ceux du mouvement qu'il représente.

7. HONORAIRES

Des honoraires sont prévus en contrepartie des services rendus par les membres de l'organe conformément à la grille d'honoraires adoptée par l'organe.

8. DEPOT DE CANDIDATURE

Pour être pris en considération, les candidatures doivent remplir le formulaire en français ou en anglais, et **télécharger en un seul PDF leur curriculum vitae (2-3 pages) et une lettre d'intérêt (1 page)** à la dernière page du formulaire de candidature.

[Cliquez ici pour accéder au formulaire de candidature](#)

Si vous n'êtes pas en mesure de télécharger les documents, vous pouvez les envoyer par e-mail à board@isdao.org avec pour objet "Candidature à l'organe de gouvernance de l'ISDAO" après avoir rempli le formulaire de candidature.

Date limite de soumission des candidatures : 30 juin 2023, 23h59 TU